

Les Pegc Le Collège



FSU

TRIMESTRIEL n° 67 septembre 2012

N° CPPAP : 1113 S 05219 - N° ISSN : 1290 - 0672

(Les PEGC Le Collège Trimestriel du SNUipp 128 bd Blanqui 75 013 Paris
Dir. de publication : R Maurin Imprimerie Rivaton prix du n° : 1 euro

Sommaire

| | |
|----------------|--------|
| Edito | p1 |
| Carrière | p2 |
| Educatif | p3,4,5 |
| Infos..... | p6 |
| Interview.... | p7 |
| Le SNUipp . | p8 |

Ce bulletin a été réalisé par Elisabeth Rouet,
Jean Luc Clisson, Michel Marois et René Maurin

Avec les personnels déterminés à changer la donne !

Aujourd'hui l'école est atteinte par des années d'asphyxie budgétaire et de mauvais coups portés par le précédent gouvernement.

Depuis juillet la concertation pour une nouvelle loi d'orientation et de programmation de l'école est lancée, reprenant ainsi l'un des engagements du Président de la République.

La mise en œuvre des premières mesures devrait se concrétiser à la rentrée 2013.

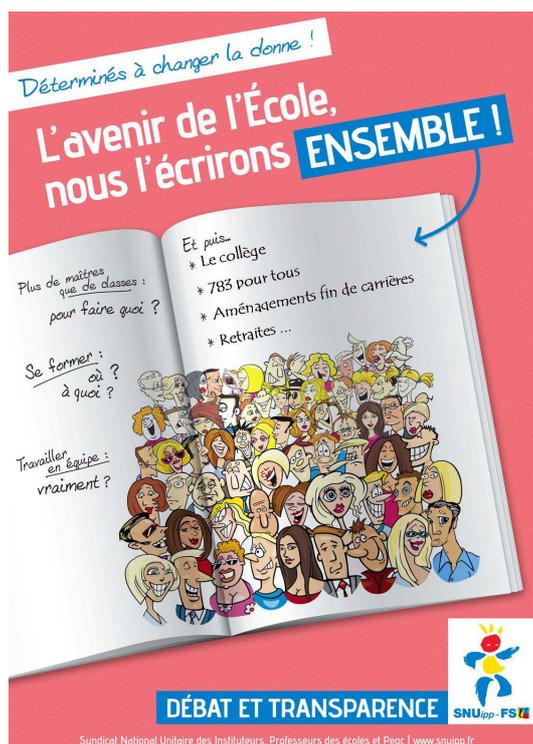
Attentes, espoir... L'avenir de l'école et de ses personnels est de la responsabilité de tous. Notre système éducatif est marqué par un déterminisme social insupportable, des conditions d'étude dégradées pour les élèves, des conditions de travail de plus en plus difficiles pour tous les personnels.

A nous, ensemble, de peser dans les débats pour que l'échec scolaire ne soit pas une fatalité et que les personnels soient reconnus et revalorisés.

Ensemble avec le SNUipp et la FSU, mobilisons-nous pour la reconquête d'une école de la réussite de tous.

Pour l'école publique, affichons nos ambitions. Participons aux débats.

Bonne rentrée à toutes et tous !



27 août 2012 : Abrogation du décret concernant l'évaluation des personnels



Respect de la parole de l'État !

En 2009 répondant à notre sollicitation et à celle de nombreux PEGC, 230 Députés sont intervenus auprès du Ministre légitimant le bien fondé de notre action.

Cependant le ministère n'a proposé comme seule alternative que le détachement dans le corps des certifiés, écartant de fait la quasi-totalité des PEGC de réelles propositions de carrière identiques aux certifiés.

Aujourd'hui, l'obtention du 4ème échelon de la classe exceptionnelle demeure difficile, celui du 5ème échelon impossible. Dix neuf ans plus tard, l'engagement de 1993 aux PEGC est donc resté lettre morte. Le SNUipp et les PEGC estiment légitime qu'il est plus que temps de mettre un terme à ce qu'ils considèrent à juste titre comme une injustice et un manquement aux engagements de l'État.



Retraités de classe normale :

Le Ministère doit maintenant ouvrir la procédure d'assimilation.

Cette mesure d'équité constitue aussi un engagement qui doit être respecté !

Le SNUipp, poursuivra ses interventions dans les prochaines semaines auprès du nouveau Ministre pour l'accès de tous les PEGC à l'indice terminal de la classe exceptionnelle (783) avant leur départ en retraite.

A cette fin, plusieurs mesures doivent être conjuguées :

- passage à 100% des ratios de promotions de grade PEGC, avec la levée des avis défavorables,
- diminution du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle,
- réduction des durées de passage d'échelon.

Quelques aménagements concernant les carrières longues :

Les promesses du candidat Hollande de revenir sur les mesures qui avaient écarté un grand nombre de collègues du droit à bénéficier d'un départ à 60 ans en raison d'une carrière commencée jeune, ont partiellement été tenues. Le décret paru le 2 juillet dernier permettra au 1er novembre, un élargissement de cette mesure à ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans sous certaines conditions.

Voici les conditions à réunir pour un départ à 60 ans(*)

| Avoir commencé à travailler tôt | ET | Avoir la durée requise |
|--|----|--|
| Actuellement réservé aux personnes ayant débuté leur activité avant 18 ans, le dispositif de départ anticipé est étendu aux personnes ayant débuté leur activité avant l'âge de 20 ans . Il s'agit bien entendu des périodes d'activité professionnelle, mais les périodes de scolarité ayant donné lieu à cotisation (écoles normales, Ipes...) sont elles aussi prises en compte . Le rachat ultérieur d'années d'études en revanche ne l'est pas. | | Sont ici pris en compte, pour la totalité de leur durée, les services à temps plein ou à temps partiel, ainsi que les périodes d'activité cotisées dans d'autres régimes. Les périodes de scolarité ayant donné lieu à cotisation, les périodes de congé formation sont prises en compte dans la durée cotisée. |

(*) Le droit est ouvert à compter du jour où les conditions sont réunies, dès lors que l'on a au moins 60 ans.

Attention, cesser son activité le dernier jour du mois travaillé pour éviter toute interruption de revenus.

La DGAFP a indiqué avoir donné instruction au service des retraites de l'État comme à la CNRACL pour que les demandes pour effet au 1er novembre 2012 soient traitées avec diligence et sans opposition du délai de six mois.

Après le décret du 2 juillet 2012 applicable au 1^{er} novembre 2011

| Date de naissance | Age de départ possible | Trimestres cotisés | dont avant 20 ans |
|--------------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------|
| 1 ^{er} janv au 30 sept 1952 | 60 ans | 164 | 5 trimestres |
| 1 ^{er} oct au 31 dec 1952 | | | 4 trimestres |
| 1 ^{er} janv au 30 sept 1953 | | | 5 trimestres |
| 1 ^{er} oct au 31 dec 1953 | | | 4 trimestres |
| 1 ^{er} janv au 30 sept 1954 | | 165 | 5 trimestres |
| 1 ^{er} oct au 31 dec 1954 | | | 4 trimestres |
| 1 ^{er} janv au 30 sept 1955 | | | 5 trimestres |
| 1 ^{er} oct au 31 dec 1955 | | | 4 trimestres |
| 1 ^{er} janv au 30 sept 1956 | | 166 | 5 trimestres |
| 1 ^{er} oct au 31 dec 1956 | | | 4 trimestres |

Un certain nombre de collègues pouvait bénéficier de cette mesure pour faire valoir leurs droits dès le 1^{er} septembre.

Hors, ce décret n'étant applicable qu'au 1^{er} novembre, ces derniers ne pourront partir qu'à compter de cette date.

Refondation de l'École de la République



Le Président de la République a fait de la refondation de l'École une priorité de son action.

Dès le 5 juillet, le gouvernement a lancé une large concertation intitulée « refondons l'école de la République ». Elle réunit les acteurs du monde de l'éducation (parents, enseignants, syndicats, experts ...) En octobre, suite à cette concertation, un rapport sera remis au ministre. Il servira de base pour la nouvelle loi sur l'école qui devrait être soumise aux parlementaires cet automne pour une mise en œuvre dès la rentrée 2013.

Quatre groupes de travail ont été constitués :

- « la réussite scolaire pour tous »,
- « les élèves au cœur de la refondation »,
- « un système éducatif juste et efficace ».
- « des personnels formés, reconnus et valorisés »,

Chacun de ces groupes traite plusieurs thèmes. Ainsi dans le premier groupe on aborde entre autres la rénovation du collège ; la redéfinition du socle commun ou encore le renforce-

ment de l'éducation artistique, culturelle et scientifique. Le deuxième groupe travaille sur : des rythmes éducatifs adaptés (cf article ci-dessous) ; un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements ... Le troisième étudie : une grande ambition pour le numérique ; une École plus juste pour tous les territoires... Et le dernier : des missions redéfinies pour des personnels reconnus ; une nouvelle évaluation des personnels (cf l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants)...

Vous pouvez retrouver le détail de tous ces thèmes sur :

<http://www.snuipp.fr/Concertation-mode-d-emploi>.

En parallèle, à partir d'octobre, le ministre va ouvrir des négociations avec les syndicats représentatifs sur les modifications concernant la rentrée 2013.

Déterminés
à changer
la donne !

ENSEMBLE !



Rythmes scolaires : au collège aussi



La réforme des rythmes scolaires est un des chantiers de la concertation pour la refondation de l'école.

François Hollande et Vincent Peillon ont pris l'engagement de modifier les rythmes, notamment au sujet de la semaine de 4 jours en primaire.

Un sondage Harris pour le SNUipp montre que le sujet est complexe.

<http://www.snuipp.fr/Rentree-2012-Opinion-des-francais>

Au collège, quels aspects nous concernent ?

• **abaissement des heures de cours à 6 heures maximum par jour** : des questions se posent : que faire des élèves après 15h30, à quel prix et à la charge de qui ? Les collectivités territoriales pourront-elles, ou voudront elles, leur offrir une prise en charge de qualité ? Rien n'est moins sûr si l'on considère leurs équipements et leurs finances. Cela explique en partie le fait que seuls 47 % des parents soient d'accord avec cette mesure.

• **maintien effectif de 2 heures de la coupure méridienne** : ce maintien nécessiterait du personnel de surveillance supplémentaire et la possibilité de mettre en place des activités diver-

sifiées pour les élèves. Et ce, quelle que soit la dimension des établissements.

• **alternance 7 semaines de cours, 2 semaines de vacances** : 66% des sondés y sont favorables comme la plupart des chronobiologistes. Le respect 7/2 interroge sur le zonage.

• **allongement de 2 semaines de l'année scolaire** : 63% des Français approuvent un raccourcissement de deux semaines des vacances d'été, mais seulement 57% des parents.

Cet aménagement permettrait de mieux répartir les apprentissages sur l'année.

Le ministre déclare que : " le plus important, mais le plus difficile", c'est la réflexion pour "réorganiser la journée de classe : temps scolaire, temps éducatif".

La révision des rythmes scolaires ne se fera pas en effet d'un coup de baguette magique.

Tout changement doit être synonyme d'amélioration pour les élèves comme pour les enseignants. La question de la réussite des élèves ne se réduit pas simplement à des questions d'horaires et de calendrier. Le décret d'un nouvel emploi du temps ne sera pas suffisant pour que les résultats scolaires s'améliorent. Tous les éléments d'un "mieux travailler, travailler autrement", dans un collège de la réussite pour tous doivent être mis en discussion. Conditions de travail, effectifs, temps de classe pour les élèves et services des enseignants, organisation du temps périscolaire, rémunérations... devront impérativement être abordés en concertation avec les organisations syndicales. Sur ce dossier complexe, le SNUipp-FSU a toujours avancé sans tabou.

Lettre de Rentrée



A chaque rentrée sa circulaire. Cette année, suite à l'élection présidentielle et au changement de gouvernement, la circulaire, parue au mois de mars, a fait place à une lettre du ministre aux enseignants pour préciser l'esprit dans lequel il souhaite travailler à la refondation de L'École, affichant sa volonté de ne pas faire sans les acteurs.

Ce texte, de portée générale, dessine les chantiers qui seront soumis à concertation. Le ton a bien changé : il ne s'agit plus de tout personnaliser au risque d'isoler chacun mais de travailler ensemble pour « donner à notre École l'élan nouveau qui apportera à la jeunesse les raisons d'espérer et de participer pleinement à son destin ».

L'accent est surtout mis sur les premières années d'école, mais le collège unique est présenté comme « une ambition essentielle ».

L'affirmation « d'un tronc commun pour tous n'interdit pas de proposer aux élèves des approches pédagogiques différenciées ». Le socle commun reste donc le cadre de référence, mais il sera revu sur la forme et le fond : « La conception et les composantes du socle commun seront repensées ».

Il n'y aura pas d'orientation précoce pour les collégiens et le DIMA (dispositif d'initiation aux métiers par alternance) pour les jeunes de moins de 15 ans est suspendu.

« L'évaluation nationale de fin de 5^{ème}, expérimentée en 2011-2012 » fera l'objet d'une étude « avant une éventuelle généralisation ».

Le LPC est fortement critiqué « Le livret personnel de compétences actuel est inutilement complexe. Il est trop tard pour le modifier pour la prochaine rentrée, mais il connaîtra des simplifications indispensables et des évolutions » pour devenir un outil utile pour les élèves et les parents.

L'enseignement de langues « continuera d'obéir, pour la prochaine année scolaire, aux dispositions en vigueur ».

L'expérimentation de la globalisation des horaires (chaque élève dispose de 684 heures de langues vivantes sur l'ensemble de sa scolarité au collège) est maintenue dans les collèges volontaires mais fera l'objet d'une évaluation avant « toute décision éventuelle de généralisation ». La continuité des ap-

prentissages entre école élémentaire et collège est réaffirmée : « Les acquis du niveau A1 doivent faire l'objet d'un travail en commun avant l'entrée en 6^e pour aborder le plus tôt possible l'acquisition du niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)... ».

Le sport, rarement évoqué dans une circulaire de rentrée, est reconnu : « Le sport scolaire joue un rôle fondamental... Il doit être valorisé et développé ».

« La lutte contre le décrochage scolaire est plus que jamais une priorité nationale ». L'éducation prioritaire est maintenue dans sa forme pour la prochaine rentrée afin d'éviter toute désorganisation, mais elle « connaîtra une nouvelle étape de son développement et de son efficacité et sera au cœur des décisions qui seront prises dans le cadre de la concertation à venir ». La carte scolaire, contraire à la mixité sociale est fortement critiquée : « Les effets négatifs des mesures d'assouplissement de la carte scolaire sont connus ». Elle fera l'objet d'une concertation : « Avec tous les partenaires concernés, nous mettrons en œuvre des modalités véritablement adaptées ... ».

Les Établissements de Réinsertion Scolaire (ERS) ne sont pas satisfaisants et une décision rapide devrait statuer sur leur devenir. Les internats d'excellence, ne permettant pas la réussite du plus grand nombre, sont remis en cause.

Enfin dans cette lettre, le ministre s'était engagé à abroger le décret relatif à l'évaluation des enseignants. C'est chose faite depuis le 27 août 2012.

De nouvelles dispositions seront préparées en concertation avec tous les partenaires concernés et entreront en application à la rentrée 2013.



Définissant les grandes orientations de la refondation de l'école, cette lettre affiche la volonté d'une autre orientation et d'une autre ambition. Le SNUipp-FSU qui participe aux travaux de concertation qui guideront l'écriture la future loi d'orientation est attentif à ce que celle-ci marque une réelle rupture avec les politiques précédentes et s'engage résolument pour la réussite de tous les élèves.

Les rapports "cachés" des Inspections Générales

L'ensemble des rapports de l'Inspection Générale qui ont été cachés ces dernières années a été publié le 25 mai 2012 par Vincent Peillon. Traitant de nombreux sujets vous pourrez les retrouver sur :

<http://www.education.gouv.fr/cid60403/publication-de-rapports-des-inspections-generales-igen-igaenr.html>

Deux d'entre eux, qui ont retenu plus particulièrement notre attention, vous sont présentés ci-dessous.



Le remplacement des enseignants absents

Les absences des enseignants font régulièrement l'objet de polémiques alors que, comparés aux autres salariés du secteur public ou du secteur privé, ils ne sont pas plus souvent absents bien que plus exposés aux maladies bénignes dont les enfants sont souvent porteurs principalement en hiver. Les absences de courte durée représentent plus de 80 % des absences non couvertes (près de 50 % correspondant à une durée inférieure ou égale à deux jours et les trois quarts à une durée inférieure ou égale à 5 jours).

Le non remplacement de ces absences de courte durée, perçu comme une profonde injustice à l'égard de leur enfant, exacerbe les réactions des parents. Le rapport préconise donc de créer dans les établissements les conditions d'une amélioration sensible du dispositif.

Certaines dispositions contestées, prises les années précédentes (renforcement de la coopération avec Pôle Emploi, appel à des enseignants retraités...) n'ont pas réglé le problème. Les suppléances de ces absences restant faiblement assurées, très souvent, l'équipe de direction n'a pour solution que la mise des élèves en permanence, voire le renvoi dans leur famille.

Se pose donc la problématique des viviers ; le rapport ne voit alors qu'une solution : les établissements doivent utiliser le potentiel disponible sur place et pour cela l'introduction d'un maximum de souplesse dans le système est nécessaire. Le service des enseignants étant défini de manière hebdomadaire, la seule réfé-

rence fiable est donc l'obligation horaire annuelle à laquelle sont soumis tous les fonctionnaires (1 607 heures ; c'est d'ailleurs cette référence qui est utilisée pour le droit individuel à la formation (DIF)).

Le but serait de rendre des enseignants immédiatement disponibles en cas d'absence d'un de leurs collègues afin qu'ils assurent la prise en charge des élèves concernés. Il s'agirait alors pour le chef d'établissement d'organiser des permanences de telle sorte qu'il y ait à tout moment au moins un enseignant de permanence. S'appuyant sur le fait que des dispositifs de cet ordre existent dans d'autres pays européens, où la permanence peut aller jusqu'à 8 heures (Espagne), le rapport préconise qu'un plancher de deux heures hebdomadaires constitue un minimum.

D'autres préconisations sont aussi évoquées comme la suppression des absences autorisées (stages, réunions...) principalement l'hiver ou la mise en ligne de ressources pour les élèves mais le remplacement illico presto est présenté comme la réponse correspondant au mieux aux besoins immédiats de remplacement.

Pour sûr que l'utilisation d'un tel rapport ferait réagir les syndicats !

Rapport complet à consulter sur :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2011/56/9/2011-056-IGAENR_215569.pdf

Enseignement Intégré de Sciences et de Technologie

Ce rapport, non publié en 2009, dresse un état des lieux, définit le cadre institutionnel et présente un bilan de l'EIST :

Effectifs : constitution de trois groupes avec deux classes et introduction d'une demi-heure hebdomadaire supplémentaire (par groupe) afin de faire intervenir également un professeur de physique – chimie. Les élèves reçoivent donc 3h30 d'enseignement par semaine.

Enseignants : les professeurs sont volontaires, leur temps de concertation est rétribué en Heure Supplémentaire Effective 1 HSE hebdomadaire pour chacun d'eux. Certains principaux de collèges saisissant ainsi une occasion de personnalisation dynamique de leur collège, ont réussi à intégrer ces moyens dans le fonctionnement global de l'établissement.

Chaque professeur, quelle que soit sa discipline, prend en charge un groupe d'élève pour l'ensemble du champ scientifique et technologique.

Le rapport réaffirme aussi avec force qu'il ne s'agit nullement d'aller vers la polyvalence des professeurs, mais de proposer à des professeurs experts d'une discipline d'étendre leur champ d'intervention aux disciplines voisines, dans le cadre du volonta-

riat et uniquement au niveau élémentaire du début du collège.

Pour autant, ce dispositif pédagogique n'a pas vocation à évoluer vers une pratique généralisée. Il s'agit plutôt de le faire connaître, d'en favoriser la diffusion dans le respect du volontariat des équipes et d'assurer la pérennité de son accompagnement.

En conclusion, le rapporteur note qu'il n'y a pas, ou que très peu, d'effet de l'EIST sur l'acquisition de connaissances par les élèves. Il remarque la mise en évidence de l'importance de facteurs favorables à la réussite des élèves (pédagogie active, harmonisation des vocabulaires et des pratiques, plages horaires longues, scénarisation, etc.) qui peuvent être recherchés dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques.

Si le rapport donne une vision plutôt positive de l'EIST, il n'en cache pas certains aspects négatifs.

Une expérience qui devra être complètement évaluée pour en tirer tous les enseignements.

Rapport complet à consulter sur :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2009/06/0/2009-043_-_IGEN_216060.pdf

Professeur principal

Il est désigné par le chef d'établissement, et doit écouter, informer l'élève et sa famille, l'aider à élaborer son projet personnel. Il consulte, coordonne et anime l'équipe pédagogique. Il synthétise la situation de la classe, de chaque élève et établit le lien avec l'équipe de direction.

Depuis la rentrée 2006, en plus de ces attributions, rétribuées par la part modulable de l'ISOE, le rôle du professeur principal consiste à :

- Proposer la note de vie scolaire
- élaborer les P.P.R.E.
- préparer et suivre les stages en entreprises des élèves de 3^{ème}
- effectuer les entretiens obligatoires individuels d'orientation
- Proposer la validation du LPC (niveau 3^{ème}) après consultation de l'équipe pédagogique.

Aucune autre tâche telle qu'études dirigées, tutorat... ne peut lui être imposée.

Le SNUipp continue de s'opposer à toutes nouvelles missions qui impliqueraient un alourdissement de sa charge de travail.

PEGC : Ni H.S.A., ni complément de service

Définies par l'article 25 du décret du 14 mars 1986, les obligations de service des PEGC ne font mention **ni d'heures supplémentaires, ni de complément de service.**

La réponse ministérielle reste d'actualité : « ...il peut être envisagé de demander aux PEGC d'effectuer des heures supplémentaires ainsi que d'assurer un complément de service dans un autre établissement **sur la base du volontariat** ». Réponse confirmée par une décision du Conseil d'État.

Rappel : de même, le **remplacement de courte durée** des enseignants est institué par le décret du 26 août 2005. Il ne modifie pas le décret original et **ne s'applique donc pas aux PEGC.**

Enfin, n'oubliez pas de vérifier attentivement, avant de le signer, les éléments portés sur votre VS par votre chef d'établissement .

Calendrier des vacances scolaires 2012-2013

Toussaint samedi 27 octobre - lundi 12 novembre

Noël samedi 22 décembre - lundi 07 janvier

Hiver zone A : samedi 23 février - lundi 11 mars
zone B : samedi 16 février - lundi 04 mars
zone C : samedi 02 mars - lundi 18 mars

Printemps zone A : samedi 20 avril - lundi 06 mai
zone B : samedi 13 avril - lundi 29 avril
zone C : samedi 27 avril - lundi 13 mai

1 journée de cours déterminée localement soit le mercredi 3 avril soit le 22 mai, soit le mercredi 3 avril après midi et 22 mai après midi.

Été samedi 06 juillet après la classe

Les dates de prérentrée et rentrée 2013 ne sont pas fixées à ce jour.

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Mise en place des CHSCT

L'article 10 de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 prévoit de transformer les Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) en prenant en compte la dimension des Conditions de Travail des personnels (CHSCT).

L'installation de ces CHSCT et les moyens qui leur seront attribués seront révélateurs de la volonté de voir se mettre en place le dialogue social.

Les représentants des personnels doivent s'impliquer dans ces CHSCT et doivent pointer avec les collègues les difficultés du métier qui peuvent peser au quotidien, (problèmes d'emploi du temps, d'heures supplémentaires, d'effectifs, mais aussi inadaptation des locaux, salles bruyantes, mobilier inadéquat, dispersion des bâtiments, escaliers... ..). Tout cela peut favoriser les TMS (troubles musculosquelettiques), les problèmes de voix, dont de nombreux collègues subissent les conséquences.

Dès cette rentrée, nous demanderons à ce que soient attribués des moyens de fonctionnement humains et matériels aux CHSCT. Une décharge fonctionnelle pour les secrétaires des CHSCT est indispensable pour leur permettre de mener leur mission auprès de l'ensemble des personnels.

Les conclusions de l'enquête du Carrefour Santé Social fin 2011 (MGEN, FSU, UNSA Éducation et SGEN) à laquelle plus de 5000 personnes ont répondu, indiquent que 24% des agents de l'Éducation Nationale sont en état de tension au travail ...et 14% en épuisement professionnel !

Cette enquête révèle que parmi les enseignants, les personnels des écoles primaires et du collège sont les plus touchés. A partir de 55 ans les tensions s'aggravent. Une majorité d'agents (les femmes en plus grand nombre) ont subi dans l'année un problème d'ordre musculosquelettique (TMS), en lien avec l'ergonomie et les exigences posturales des fonctions exercées.

SE SYNDIQUER : être plus forts ensemble

La défense de l'École publique et de ses personnels nécessite l'unité.

La diminution régulière des effectifs PEGC est une raison supplémentaire d'être solidaires et syndiqués.

Majoritaire lors des dernières Élections Professionnelles, le SNUipp a besoin de la syndicalisation des PEGC pour les représenter plus efficacement face à l'administration.

SANS SYNDIQUÉS, PAS DE SYNDICAT

Le SNUipp ne dispose que des cotisations de ses adhérents, c'est le garant de son indépendance.

Informé, renseigné, formé imposent des matériels et des locaux, des frais lourds (téléphone, informatique, photocopies, presse, courriers...).

Se syndiquer c'est investir pour le présent et l'avenir de l'École et de la profession.

66% de votre cotisation syndicale sont déductibles des impôts.

Alors n'hésitez plus, syndiquez-vous, au SNUipp !
(voir dernière page)



La souffrance au travail des enseignants



Entretien avec

**Christophe
HELOU**

Professeur agrégé de sciences sociales,
Docteur en sociologie.

Co-auteur avec
Françoise Lanthéaume
de
« La souffrance des
enseignants.
Une analyse
pragmatique du travail
enseignant »
édition PUF en
sociologie.

La souffrance des enseignants est-elle en augmentation ?

En terme de problème social à traiter, la souffrance au travail est devenue plus présente et cela au-delà des enseignants. Ce qu'on peut dire c'est d'une part que les conditions du métier enseignant se sont durcies depuis une bonne vingtaine d'années, la discipline est plus dure à établir, les savoirs nécessitent un travail d'intéressement épuisant, d'autre part que l'institution a mis en place un ensemble de dispositifs s'intéressant aux enseignants en difficultés à partir de la fin des années 1990.

Comment se traduit-elle dans les collèges ?

Le passage à une société critique dans laquelle les institutions et leur mode d'autorité doivent toujours se justifier (dans la famille, au niveau de l'État, des entreprises...) a rendu plus difficile le métier enseignant en fragilisant l'autorité jamais critiquée des savoirs et des maîtres dans l'école. Ce faisant le travail de discipline s'est considérablement augmenté et le travail d'intéressement aux savoirs des élèves aussi et en plus dans le même moment où le phénomène de démocratisation et d'ouverture du collège à des publics qui n'y allaient pas auparavant s'est opéré. Les enseignants sont donc confrontés à un épuisant travail permanent de justification de ce qu'ils font et ce qu'ils sont (au niveau de la discipline comme des savoirs) tant vis-à-vis des élèves, de l'institution que des parents.

L'enquête réalisée en 2010 par le « carrefour santé social » met en lumière la situation très préoccupante des enseignants en fin de carrière, notamment celle des PEGC, corps en extinction dont la moyenne d'âge des personnels est de 57 ans.

Y a-t-il, selon vous, un lien avec la suppression de dispositifs de fin de carrière type CFA, CPA, les départs en retraite différés (loi Fillon) et l'accroissement de la souffrance au travail pour ces personnels ?

Il est clair que la fin de carrière apparaît comme un moment de difficultés plus grandes du métier comme le début d'ailleurs. L'allongement de l'activité qui est en place depuis une décennie pose un nouveau type de problème dans un métier soumis à des difficultés croissantes. Nous risquons d'être confrontés à un détournement des dispositifs alloués à la difficulté médicale car de plus en plus d'enseignants en fin de carrière y ont recours. Mais ceci est aussi le résultat d'un manque de reconnaissance très fort de l'institution à l'égard de personnels qui ont souvent beaucoup donné dans leur carrière et réclament simplement, et souvent physiquement, une baisse progressive de l'activité.

L'empilement des réformes est-elle selon vous un facteur aggravant ?

Un des axes de la difficulté enseignante est justement l'investissement dans le métier (qui fait souvent l'effet d'un puits sans fond) et la justification permanente de son action. A cet égard, les réformes incessantes engagées depuis une quinzaine d'années ont un effet de déstabilisation professionnelle qui est en partie sûrement voulue. Il fragilise l'assurance professionnelle et la capacité à opposer des pensées alternatives sur le métier en forçant les gens à être constamment mobilisés sur ces réformes. Quand vous vous êtes investis pendant trois ans sur un dispositif qui disparaît, il faut trouver l'énergie pour se réinvestir sur un nouveau dispositif.

Selon vous quels sont les moyens pour répondre à ces problèmes de souffrance vécue par les enseignants ?

Il faut rendre l'organisation du travail plus facilitante. C'est à cela qu'il faut travailler et pas à réclamer un supposé "âge d'or" où la discipline était plus facile à pratiquer et où les savoirs s'imposaient d'eux-mêmes. Nous ne reviendrons pas en arrière. Par contre, il faut faciliter les évolutions pour que ce ne soit pas les personnels qui paient le prix du changement. A cet égard, une plus grande solidarité et une plus grande reconnaissance de l'institution envers les personnels seraient nécessaires. On ne peut plus voir des personnels mis en cause publiquement à propos de litiges avec les élèves, il y a là une violence insupportable. Deuxièmement, créer le maximum d'espace collectif pour renforcer sans cesse les collectifs de travail d'où la revendication d'un temps de concertation sur temps de service.

Comment la FSU se saisit-elle de cette question centrale ?

La FSU est confrontée à une demande plus forte et, je le répète, pas seulement des enseignants. Les personnels des collectivités territoriales, de Pôle Emploi, de l'enseignement sont tous confrontés à des formes de nouveau management qui établissent une pression sur les salariés et dénaturent le sens de leur métier.

C'est sur cet axe que combat la FSU : faire avancer en même temps la question du salaire et des conditions de travail et celle du métier car il faut que les personnels maîtrisent leur activité et lui donnent du sens sinon c'est complètement contre-productif.

La FSU s'investit tant au niveau de la recherche avec son Institut de recherche qu'au niveau de l'action syndicale avec les CHSCT et la mobilisation des équipes militantes sur ces problèmes.

au siège national

Secteur national PEGC- collège :
Elisabeth Rouet, Jean-Luc Clisson,
René Maurin, Michel Marois.

- **téléphone** : 01.40.79.50.75
- **e-mail** : college@snuipp.fr
- **Adresse** : 128 boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS

dans votre académie

Aix - Marseille

Bernard Dupasquier
SNUipp, 2 square Cantini
13291 Marseille cedex 06
Tél : 04.91.29.60.30

Amiens

Marinette Magnier
257 rue du Trou Marot
60650 Ons en Bray
Tél : 03.44.81.56.41

Besançon

Francis Comeaud
7 chemin de la forêt
39600 Villette les Arbois
Tél : 03.84.66.20.84

Bordeaux

Bruno Laulan,
1 rue Chadenat
33240 Saint Genies de Fronsac
Tél : 05.57.84.75.46

Caen

SNUipp 206 rue St Jean
BP 53025 - 14017 Caen cedex 2
Tél : 02.31.72.29.25

Clermont-Ferrand

Roland Lebeau
SNUipp, Maison du peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont Ferrand
Tél : 04.73.31.43.72

Corse

Jean-Marie Bosredon,
SNUipp 4 place Vincetti
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.33.31

Créteil

Marc Brulé
Danielle Blin
SNUipp Bourse du travail
1 place de la libération
93016 Bobigny
Tél MB : 06.10.07.05.17
Tél DB : 06.78.67.17.70

Dijon

SNUipp,
45 Rue Parmentier
21000 Dijon
Tél : 03.80.73.57.17

Grenoble

SNUipp, Maison des syndicats
17 rue Bizet 26000 Valence
Tél : 04.75.56.77.77

Lille

Serge Henocq, SNUipp
BP 14 - 59009 Lille cedex
Tél : 03.20.51.29.80

Limoges

SNUipp
542 Maison des associations
Quartier de Braconne
23000 Guéret
Tél : 05.55.41.04.81

Lyon

SNUipp, 12 rue de la Tourette
69001 Lyon
Tél : 04.78.27.41.50

Montpellier

Patrick Tolédano, SNUipp
Nouvelle maison des syndicats
474 Allée Henri II de montmore
34000 Montpellier
Tél : 04.67.15.00.15

Nancy - Metz

Elisabeth Rouet, SNUipp
BP 20468 - 3 rue Gambetta
57008 Metz cedex 01
Tél : 06 80 63 36 30

Nantes

Michel Marois
17 Rue Saint Louis
49300 Cholet
Tél : 02.72.62.62.90

Nice

Marie Elise Pascal
38 chemin du beal
06480 La Colle sur Loup
Tél : 04 93 32 76 08

Orléans - Tours

SNUipp, BP 836
5 rue A. Gerbault
41008 Blois cedex
Tél : 02.54.42.28.30

Paris

SNUipp, 40 rue Piat
75020 Paris
Tél : 01.44.62.70.01

Poitiers

Jean-Luc Clisson
SNUipp 8 Rue Joseph Cugnot
79000 Niort
Tél : 05.49.73.12.52

Reims

Dominique Royer,
8 rue Gérard de Nerval
51100 Reims
Tél : 03.26.50.29.29

Rennes

Marie Odile Marchal, SNUipp
113 route de Pont Labbé
29000 Quimper
Tél : 02.98.53.76.77

La Réunion

SNUipp, 4 ter rue Cure BP 279
97494 Ste Clotilde cedex
Tél : 02.62.28.99.40

Rouen

SNUipp, 6 bis rue de Pannette
27018 Evreux cedex
Tél : 02.32.33.58.51

Strasbourg

SNUipp, 10 rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél : 03.90.22.13.15

Toulouse

Jean-Paul Abadia SNUipp,
3 Rue du pigeonier
31100 Toulouse
Tél : 05.61.43.60.62

Versailles

Jean-Michel Roux
SNUipp Maison des syndicats
26 rue F. Combes
95014 Cergy cedex
Tél : 01.46.32.39.03

Nouvelle Calédonie

SNUipp, BP 9555
98807 Nouméa
Tél : 006.87.28.59.15

Guadeloupe

José Séverien
SNUipp BP 91
97005 Pointe à Pitre
Tél : 05.90.21.66.40

Martinique

SNUipp,
Cité Bon Air Bt B
97200 Fort de France
Tel. : 05.96.63.75.07

Guyane

SNUipp, Le Mont Lucas
Bt G n° C37
97300 Cayenne
Tél : 05.94.30.89.84

Etranger

Jean-Luc Clisson, SNUipp
128 bd Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél : 01.40.79.50.75

Demande d'adhésion simplifiée au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : VILLE :

Mail : Téléphone :

Collège d'exercice :

Code postal : VILLE :

Bulletin à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris

Les Pegc . Le Collège

SNUipp-FSU 128, Boulevard Blanqui 75013 Paris - Téléphone : 01 40 79 50 75

Courriel : college@snuipp.fr . Dir. de publication: René Maurin - Imprimé par nos soins

N°CPPAP 1108 S 05219 - ISSN 1290-0672 - prix du n° : 1 €

